

Distr. générale 10 avril 2019 Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure

Cinquante-cinquième session

Genève, 19-21 juin 2019

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

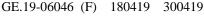
Infrastructure des voies navigables : Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (« Livre bleu »)

Amendements à l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (« Livre bleu »)

Communication de la Belgique

Mandat

- 1. Le présent document est soumis sur la base du module 5, « Transport par voie navigable », paragraphe 5.1, du programme de travail pour la période 2018-2019 (ECE/TRANS/2018/21/Add.1) que le Comité des transports intérieurs a adopté à sa quatrevingtième session (20-23 février 2018) (ECE/TRANS/274, par. 123).
- 2. L'annexe au présent document contient la proposition d'amendements au tableau 2 de l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (« Livre bleu »), communiquée par le Gouvernement belge. Le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure souhaitera peut-être examiner ce point à sa cinquante-cinquième session et prendre les décisions qu'il jugera appropriées.







Annexe

Amendements au tableau 2, Paramètres concernant les écluses sur les voies navigables d'importance internationale

- 1. Page 67
 - a) E 01-01, première ligne, *modifier* comme suit :

VOIE	SECTION DE VOIE NAVIGABLE E	DIMENSIONS DES ÉCLUSES			COMMENTAIRES
NAVIGABLE E		LONGUEUR (m)	LARGEUR (m)	PROFONDEUR AUX SEUILS (m)	
1	2	3	4	5	6
E 01-01	Canal Bocholt – Herentals	55,0	7,50	2,50	Écluses de Mol et de Lommel (n° 1, 2 et 3) Écluse de Lommel (n° 1)
		55,0	7,50	2,50	Écluse de Mol (nº 2)
		55,0	7,50	2,50	Écluse de Mol (nº 3)

b) E 02, *modifier* comme suit :

VOIE	SECTION DE VOIE	DIMENSIONS DES ÉCLUSES			COMMENTAIRES
NAVIGABLE E	NAVIGABLE E	LONGUEUR (m)	LARGEUR (m)	PROFONDEUR AUX SEUILS (m)	
1	2	3	4	5	6
E 02	E 02 CANAL BOUDEWIJN Zeebrugge – Brugge (km 12,0)	500,0	57,00	15,00	Écluse de Vandamme
		210,0	19,70	5,50	Écluse de Visart
		261,0			
		125,0	12,00	4,75	Écluse de Boudewijn
			12,50		Écluse de liaison
	CANAL GAND -	89,7	10,20	2,50	Écluse de Dammepoort
_	OOSTENDE	90,8	11,75		
			16,0	2,50	Écluse de Beernem
	LEIE	136,0	16,00	2,50	Écluse de Sint-Baafs-Vijve
		115,0	12,40	3,50	Écluse de Harelbeke
			12,50		

2 GE.19-06046

2. Page 68

a) E 03 et E 04, *modifier* comme suit :

VOIE	SECTION DE VOIE	DIMENSIONS DES ÉCLUSES			COMMENTAIRES
NAVIGABLE E	NAVIGABLE E	LONGUEUR (m)	LARGEUR (m)	PROFONDEUR AUX SEUILS (m)	
1	2	3	4	5	6
E 03					
	CANAL CIRCULAIRE DE GAND	230,0	25,00	5,00	Écluse d' Evergem nº 1
		136,0	16,00	3,80	Écluse d' Evergem nº 2
E 04	E 04 CANAL BRUXELLES – SCHELDE	250,0	25,00	9,50	Écluse de Wintam
		205,0	24,90 24,00	6,50	Écluse de Zemst

b) E 05, *modifier* comme suit :

VOIE	SECTION DE VOIE NAVIGABLE E	DIMENSIONS DES ÉCLUSES			COMMENTAIRES
NAVIGABLE E		LONGUEUR (m)	LARGEUR (m)	PROFONDEUR AUX SEUILS (m)	
1	2	3	4	5	6
E 05					
	BOVENSCHELDE Herinnes – Canal circulaire	124,5 124,4	14,05	3,50	Écluse de Kerkhove
	de Gand	125,0	14,00	3,50	Écluse d'Audenarde
		125,0	14,00	3,50	Écluse d'Asper
		125,0	14,05	2,60	Écluse de l'Espierres
	CANAL CIRCULAIRE DE GAND	180,0	18,00	Variable	Deux écluses Merelbeke Écluse de Merelbeke 1
		180,0	18,00	Variable	Écluse de Merelbeke 2
	BENEDEN ZEESCHELDE Port d'Antwerpen	180,0	22,00	Variable	Écluse de Royers
	CANAL ALBERT Antwerpen – Eben – Emael	136,0	16,00	5,00	Ensemble de six écluses : Deux écluses Écluse de Wijnegem
		136,0	16,00	3,40	Écluse de Genk
		136,0	16,00	3,40	Écluse de Hasselt
		136,0	16,00	3,40	Écluse de Diepenbeek
		136,0	16,00	3,40	Écluse de Kwaadmechelen
		136,0	16,00	3,40	Écluse d'Olen
		200,0	24,00	3,40	Écluse de poussage de Genk
		200,0	24,00	3,40	Écluse de poussage de Hasselt

GE.19-06046 3

VOIE	SECTION DE VOIE	DIMEN	SIONS DES É	CLUSES	COMMENTAIRES
NAVIGABLE E	NAVIGABLE E	LONGUEUR (m)	LARGEUR (m)	PROFONDEUR AUX SEUILS (m)	
1	2	3	4	5	6
		200,0	24,00	3,40	Écluse de poussage de Diepenbeek
		200,0	24,00	3,40	Écluse de poussage de Kwaadmechelen
		200,0	24,00	3,40	Écluse de poussage d'Olen
		200,0	24,00	5,00	Une écluse Écluse de poussage de Wijnegem

c) E 05-01 et E 05-04, modifier comme suit et ajouter E 05-06:

VOIE	SECTION DE VOIE	DIMEN	SIONS DES É	COMMENTAIRES	
NAVIGABLE E	NAVIGABLE E	LONGUEUR (m)	LARGEUR (m)	PROFONDEUR AUX SEUILS (m)	
1	2	3	4	5	6
E 05-01	CANAL BOSSUIT – KORTRIJK	38,7	5,15 5,18	1,80	Trois écluses Écluse de Kortrijk nº 9
		38,7	5,15	1,80	Écluse de Kortrijk nº 10
		38,7	5,15	1,80	Écluse de Kortrijk nº 11
		115,0	12,50	3,50	Écluse de Zwevegem
		115,0	12,50	3,50	Écluse de Bossuit
		115,0	12,50	3,50	Écluse de Moen
	DENDER Aalst – Dendermonde	55,0	7,50		Écluse de Denderbelle
		168,0	16,00	Variable	Écluse de Dendermonde
E 05-06	Canal de la Nethe	81,60	10,50	2,50	Écluse de Viersel

4 GE.19-06046